



PROCES VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2020 A 18 H

L'an deux mil vingt, le treize mars à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saulges, légalement convoqués le 6 mars 2020, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du CGCT, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme LEPAGE Jacqueline, maire.

Etaient présents : Mme LEPAGE Jacqueline, maire, Mr TROU Robert, Mr TRANSON Nicolas, Mr GRIVEAU Jean-Pierre, adjoints, Mr VASSEUR Olivier, Mr LAMBOURD Claude, Mr JULIEN Vincent, Mr POSSEME Christian.

Absentes : Mme BOUEME BONBON Karine, Mme HUAULT Diana.

Mr TRANSON Nicolas a été désigné secrétaire de séance.

Voici l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du dernier procès-verbal,
 - 2 – Approbation des comptes des gestion et administratif 2019,
 - 3 – Vote du budget primitif 2020,
 - 4 – Vote des taux des impôts directs locaux,
 - 5 – Vente du matériel (taille haie, souffleur) à la communauté de communes des Coëvrons,
 - 6 – Amortissement des travaux d'éclairage public,
 - 7 – Location du logement communal du 12 rue des deux Eglises
- Questions et Informations diverses

Après lecture le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion et administratif 2019 du budget communal faisant apparaître les résultats suivants :

- . un excédent de fonctionnement de 124 985,95 €
- . un déficit d'investissement de 54 199,18 €

- . un reste à réaliser en dépenses d'investissement de 11 180,60 €
- . un reste à réaliser en recettes d'investissement de 77 220,00 €

Au vu des résultats, il décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit : 100 000,00 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté, et le solde soit : 24 985,95 € au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Les membres du conseil municipal votent le budget primitif 2020 en équilibre à la somme de 351 855,00 € en fonctionnement et à la somme de 241 371,95 € en section d'investissement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 et les articles L.2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le Conseil Municipal fixe pour l'année 2020, les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,54 %

Mme le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération

VENTE DE MATERIEL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS

Madame le maire rappelle au conseil municipal que lors de la mutualisation des agents techniques avec la Communauté de Communes des Coëvrons, il avait été décidé de la vente de matériels à ladite communauté de communes, à savoir : le souffleur et le taille haie.

Elle rappelle qu'il avait été convenu des tarifs suivants :

- Souffleur : 500,00 €
- Taille haie : 100,00 €

Elle précise qu'il y a nécessité de délibérer pour émettre le titre de recette correspondant.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Mme le maire à émettre le titre de recette correspondant.

**AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE MISE EN LUMIERE DES EGLISES
ET DU REMPLACEMENT DU MAT PLACE JACQUES FAVROT**

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'amortir les travaux réalisés par le groupement Territoire d'Énergie Mayenne, concernant la mise en lumière des églises et le remplacement du mat place Jacques Favrot. La durée préconisée est de 10 ans. Elle rappelle que les travaux se sont élevés à la somme de 4 170,13 € concernant le mat et à la somme de 62 031,85 € pour la mise en lumière.

Le conseil municipal donne son accord pour un amortissement des travaux sur 10 ans et autorise Madame le maire à prévoir chaque année les crédits nécessaires au budget aux comptes 042 (dépense de fonctionnement) et 040 (recette d'investissement).

LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE AU 12 RUE DES DEUX EGLISES

Madame le maire informe le conseil municipal que nous avons reçu en mairie une demande de location du logement situé au 12 rue des deux églises, pour le 14 mars 2020, de la part de Mme ENCRENAZ Clémentine.

Le conseil municipal accepte la location, fixe le loyer à la somme de 222,00 € par mois, charges non comprises, et autorise Mme le Maire à signer le contrat de location, à émettre les titres de loyer et le titre de dépôt de garantie (correspondant à 1 mois de loyer).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mme le maire informe les élus de la mise en place de procédures particulières pour le bon déroulement du vote du dimanche 15 mars, liées au coronavirus (mise à disposition de gel, gestes barrières...)

DELIBERATIONS DU 13 MARS 2020 PRISES n° 2020-04 au 2020-08

REFERENCE	OBJET
DELIB-20-04	Approbation des comptes de gestion et administratif 2019 et affectation des résultats
DELIB-20-05	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020
DELIB-20-06	Vente de matériels à la 3 C
DELIB-20-07	Amortissement des travaux de mise en lumière des églises et du remplacement du mât place Jacques Favrot
DELIB-20-08	Location du logement communal situé au 12 rue des deux Eglises

NOM	Prénom	Qualité	<i>Signature</i>
LEPAGE	Jacqueline	Maire	
TROU	Robert	1 ^{er} adjoint	
TRANSON	Nicolas	2 ^{ème} adjoint	
GRIVEAU	Jean-Pierre	3 ^{ème} adjoint	
LAMBOURD	Claude	Conseiller municipal	
JULIEN	Vincent	Conseiller municipal	
POSSEME	Christian	Conseiller municipal	
VASSEUR	Olivier	Conseiller municipal	
BOUEME BONBON	Karine	Conseillère municipale	absente
HUAULT	Diana	Conseillère municipale	absente